

4M

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : SABLE BLANC, 97231 LE ROBERT
RCS FDF 501 524 318

PROCES VERBAL DES DECISIONS UNANIMES
DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 juin à 9 heures,

Monsieur Marcel MANGATTALE,

ET

Madame Moune MANGATTALE,

Détenant ensemble la totalité des 100 parts sociales de la société ;

I- ONT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les associés après avoir décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la Société ;

II- ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation du compte définitif de liquidation ;
- Solde de liquidation ;
- Clôture définitive de la liquidation ;
- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Paraphe DS


PREMIERE RESOLUTION
DISSOLUTION ANTICIPEE - MISE EN LIQUIDATION AMIABLE

Les associés décident à l'unanimité d'approuver le compte définitif de liquidation lequel fait ressortir un résultat nul.

DEUXIEME RESOLUTION - SOLDE DE LIQUIDATION

Les associés décident à l'unanimité compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un mali de liquidation de (289 299) euros décide du remboursement des actions à proportion des apports des associés.

TROISIEME RESOLUTION - CLOTURE DE LA LIQUIDATION

Les associés décident à l'unanimité la clôture définitive de la liquidation de la Société 4M dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

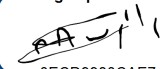
QUATRIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet de procéder à toute formalité qu'il y aura lieu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le présent procès-verbal a été signé par l'ensemble des associés.

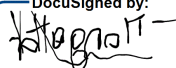
Monsieur Marcel MANGATTALE, Associé

Signature

Signé par :

0ECD9980CAE743B...

Madame Moune MANGATTALE, Liquidateur

Signature

DocuSigned by:

D3DEF603319E4D5...

Certifié conforme